REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_280516_3.3

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

| Membres | 11 |
|-------------|----|
| Présents | 07 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 07 |
| Exprimés | 07 |
| Pour | 07 |
| Contre | 00 |

Séance du **28 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit mai à 18 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY,

<u>Absents/excusés</u>: M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 18 mai 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

<u>Objet</u>: Aménagement du bourg – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure engagée pour l'aménagement du bourg et la signature du contrat de cohésion territoriale 2015/2017. Il rappelle que ce projet, estimé, pour la place de la mairie et de l'église, à 160 000 € HT, a fait l'objet de demandes de subventions DETR, exceptionnelle et départementale.

Il propose de solliciter l'attribution d'une aide supplémentaire au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Sollicite** l'attribution d'une aide supplémentaire au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au taux de 30%,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

| Objet | Dépenses HT | Recettes |
|---------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Travaux d'aménagement du bourg | 160 000.00 € | |
| Subvention DETR 2016 – 35 % | | 56 000.00 € |
| Conseil Départemental – action n°57 – 8.75 % | | 14 000.00 € |
| Subvention exceptionnelle – 6.25 % | | 10 000.00 € |
| Fonds de soutien à l'investissement public local – 30 % | | 48 000.00 € |
| Total | 160 000.00 € | 128 000.00 € |

Montant des travaux HT : 160 000.00 €
Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 32 000.00 €

- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits

Le Maire, Alain BUJADOUX